



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des affaires étrangères

242.21-0 – CIEC 2 / 17

Notification aux Gouvernements des Etats membres et observateurs de la Commission internationale de l'état civil (CIEC) et des Etats parties aux Conventions de la CIEC

Commission internationale de l'état civil

Retrait des Etats-Unis mexicains

Le 16 juin 2017, les Etats-Unis mexicains ont notifié au Conseil fédéral suisse leur décision de se retirer de la Commission internationale de l'état civil (CIEC). Ce retrait implique une dénonciation par les Etats-Unis mexicains du Protocole relatif à la Commission internationale de l'état civil, fait à Berne le 25 septembre 1950, ainsi que du Protocole additionnel au Protocole du 25 septembre 1950 relatif à la Commission internationale de l'état civil, fait à Luxembourg le 25 septembre 1952.

En application de l'article 3, paragraphe 1, du Règlement de la CIEC du 19 septembre 2001, le retrait et les dénonciations des Etats-Unis mexicains prendront effet six mois après, c'est-à-dire le 16 décembre 2017.

La présente notification est faite par le Conseil fédéral suisse en sa qualité de dépositaire (www.dfae.admin.ch/depositaire) des Conventions de la CIEC.

Berne, le 11 octobre 2017

